

# **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

**CUCS**

**2007-2009**

**Romainville**

# S O M M A I R E

## I - INTRODUCTION

## II - LE PROJET DE COHESION SOCIALE

A) ROMAINVILLE : ETAT DES LIEUX..... P 3

B) LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.... P 7

C) LES GRANDS AXES D'INTERVENTION..... P 8

## III - LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE COHESION SOCIALE

A) LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009..... P 18

B) EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE..... P 21

C) L'ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT..... P 24

Annexe 1 : Données statistiques communales..... P 25

# **I - INTRODUCTION**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2007-2009 définit le projet que l'Etat et la Ville de Romainville s'engagent à mettre en œuvre pour mieux intégrer les quartiers reconnus comme prioritaires au titre de la politique de la Ville dans le fonctionnement et l'évolution du territoire communal.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces quartiers et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants.

Ce contrat s'adosse à un diagnostic établi par l'ensemble des partenaires, détermine sur cette base les objectifs à atteindre et leur déclinaison en grandes actions thématiques.

Dans ce document se trouvent également précisées les modalités de pilotage et d'animation du CUCS. Enfin, au terme de son élaboration, le référentiel commun d'évaluation sera annexé au présent document.

Une large diffusion en sera assurée auprès de tous les acteurs du développement du territoire communal.

## **II – LE PROJET DE COHESION SOCIALE**

### **A) ROMAINVILLE : ETAT DES LIEUX**

Située au sommet d'un arc de collines qui domine la plaine de France, à la fois proche de Paris et bien insérée dans le tissu urbain de la Seine-Saint-Denis, Romainville dispose d'atouts certains.

Néanmoins, cette commune peine à construire son unité et souffre d'une crise économique que le départ d'Aventis a aggravée. Revenus modestes, fractionnement urbain et social, faible niveau de scolarisation, vieillissement de l'habitat sont des réalités pesantes.

Rien d'irréparable néanmoins, dans cette ville qui dispose de solides traditions de solidarité et d'un réseau de services publics, certes actif, mais qui nécessite des efforts sensibles pour son amélioration et son rajeunissement.

#### **I. Le territoire**

Situé à 2 km au Nord Est de Paris, Romainville constitue le point culminant d'un arc de collines qui court de Belleville à Nogent-sur-Marne. Cette commune de 25 000 habitants est au centre de trois ensembles urbains. Elle prolonge les communes limitrophes de la capitale que sont Pantin, les Lilas et Bagnolet. Elle touche au cœur du département de la Seine Saint Denis et à Bobigny, sa ville préfecture. Elle est articulée à l'association des collectivités territoriales de l'Est Parisien dont elle est membre (ACTEP).

#### **• Coupures urbaines**

Le territoire de la ville est marqué par un dénivellement qui gêne la construction d'une véritable cohérence territoriale communale.

Il y a d'abord la coupure géographique entre la plaine et le plateau, renforcée par l'existence sur la pente d'anciennes carrières interdites au public et qui donne aux habitants des Bas-Pays un sentiment d'isolement.

A cela s'ajoute la fracture de l'autoroute A3 dont la couverture, pour partie, est prévue dans le contrat Etat-Région dès 2007.

Enfin Romainville connaît un très net déficit en matière d'accessibilité par les transports collectifs. L'arrivée du tramway prévue initialement pour 2007, puis à terme le prolongement de la ligne 11 du métro permettraient de résoudre ces problèmes qui pèsent sur la mobilité professionnelle de la population.

Sur le territoire tel qu'il s'organise aujourd'hui, on peut discerner trois grands pôles qui nécessitent un travail de rénovation urbaine :

- 1)- le centre partie ancienne ou son extension incluant la cité Marcel Cachin
- 2)- les quartiers Est et la coupure de l'autoroute
- 3)- les Bas-Pays où un ensemble de terrains mutables est regroupé à l'Ouest en relation directe avec la RN 3 (avenue de Metz).

Les deux premiers territoires se rejoignent place Carnot qui apparaît comme le centre de gravité de la commune.

## **II. La population**

### **• Forte rotation, chômage important**

Romainville abrite une population fragilisée dont les besoins sociaux sont importants et spécifiques. La ville connaît une forte rotation de population. Près d'un tiers des habitants ont changé entre deux recensements.

Même s'il a baissé, entre sept 2005 et sept 2006, le taux de chômage reste au-dessus de la moyenne nationale et s'établit à 11,70%. Il convient de noter également une augmentation significative du nombre de bénéficiaires du RMI, passant de 926 en sept 2005 à 1017 en sept 2006, soit + 9,80 %. (cf données statistique communales en annexe 1)

### **• Des niveaux de qualification professionnelle inférieurs à la moyenne**

A ces chiffres globaux, préoccupants en eux-mêmes, s'ajoute une faible qualification des actifs : 17 % d'OS et agents de services, contre 15% en Seine Saint Denis et 10,8 % en Ile-de-France. A l'inverse le taux de cadres et ingénieurs est de 9%, contre 11% en Seine-Saint-Denis et 20,5 % en Île-de-France. Cette situation se traduit par un niveau de revenus inférieur à la moyenne départementale. Près de la moitié des foyers sont non imposables.

### **• Déficit de formation initiale**

Le niveau de formation de la population romainvilloise prise dans son ensemble, est lui-aussi problématique. Plus d'un quart de la population n'a aucun diplôme (21% en Seine-Saint-Denis, 14% en Ile-de-France). A l'inverse seuls 5% des Romainvillois ont un diplôme supérieur contre 6,5 % en Seine-Saint-Denis et 10% en Ile-de-France. Cette situation se répercute également sur les jeunes générations. Seuls 39,7 % des 15 à 29 ans poursuivent leurs études contre 43% en Seine-Saint-Denis et 45% en Ile-de-France. L'écart est le même pour la tranche d'âge 20-29 ans : 2% de moins qu'en Seine Saint Denis, 7% de moins qu'en Ile-de-France.

Il est important de rappeler qu'à ce jour, Romainville n'a pas de lycée d'enseignement général (inscrit dans le P.P.I. région) .

## **III. L'économie**

### **• Une ancienne ville industrielle durement frappée par les délocalisations**

Longtemps capitale du gypse, haut lieu de la recherche pharmaceutique, Romainville a connu un déclin économique continu depuis les années 1960. Dans la toute dernière période, le désengagement d'Aventis (ex Roussel Uclaf) aujourd'hui Sanofi, première entreprise de la ville, a provoqué de sérieuses difficultés pour la population.

Dans le même mouvement, les finances communales perdaient des ressources essentielles.

- **D'importantes surfaces d'activité disponibles, mais inoccupées**

Longtemps, Romainville a bénéficié d'une situation financière correcte due à la présence sur son territoire de l'entreprise Roussel Uclaf devenue HMR puis Aventis et aujourd'hui Sanofi-Aventis. Toutefois, l'industrie pharmaceutique demeure le principal employeur sur Romainville. Cependant 2000 emplois directs ont été perdus dans le secteur.

En 2001, la société SAFT (machines et appareils électriques) disparaissait elle aussi, suivie, quelques années plus tard, par la société Nokia, deuxième employeur sur la ville. Certes, dans le même temps, on compte quelques créations d'établissements, mais en nombre très insuffisant. Ainsi, en 2000, 84 entreprises s'étaient installées à Romainville contre 236 à Bobigny ou 180 à Bagnolet.

- **Les prémices d'un renversement de tendance ?**

De nouveaux facteurs permettent d'envisager un renversement de tendance. Les friches où le bâtis dégradés constituent des terrains mutables et présentent des opportunités pour l'aménagement (le « mutable » est estimé à 225 000 m<sup>2</sup> soit 5 % du territoire). Le tramway devrait donner une nouvelle attractivité au territoire et surtout au centre-ville. L'amélioration sensible du cadre urbain (voiries, éclairage ...) qu'a engagée la Ville participe de cette dynamique.

L'action volontariste de la municipalité a permis l'installation de deux entreprises moyennes sur une ZAC de la commune. Une usine de méthanisation verra également le jour sur le site du Sycotm.

L'action municipale, a permis l'arrivée, du siège social, de l'entreprise de vêtements « Cop Copine » en cours d'achèvement.

Enfin la ville a achevé l'acquisition d'un ensemble de parcelles sur le secteur dit des Coudes-Cornettes, à proximité de la zone économique des Bas Pays, pour en faire une zone d'activités. Ces initiatives menées en cohérence avec la CPA (Convention Public d'Aménagement) sur le secteur des Bas-Pays pourront porter leurs fruits sur les cinq ans à venir.

#### **IV. L'habitat**

- **Un parc social important représentant près de la moitié des logements**

Le parc de logements se partage sur l'ensemble de la commune à part quasiment égale entre accession privée ou locatif et logement social (4543 logements locatifs sociaux soit 47,8% des résidences principales). Les logements sociaux se concentrent essentiellement sur quatre quartiers : Marcel Cachin, Gagarine, Bas-Pays et Chemin Vert – 3 Communes, où ils occupent près de 3/4 du parc de logements, avec un taux supérieur à 80% pour Marcel Cachin. A l'inverse, quatre quartiers sont marqués par une forte majorité de logements privés : moins de 10% de logements sociaux sur l'ensemble. Dans le quartier des Grands Champs, la répartition est équilibrée avec 43% de logements sociaux et le reste pour le privé.

- **Prédominance des logements collectifs et de la location**

L'habitat est fortement marqué par les logements collectifs, plus de 72% du total. Seuls deux quartiers sont majoritairement pavillonnaires : les Ormes et Les Parcs. L'habitat collectif représente la quasi totalité des logements sur Marcel Cachin et Gagarine et reste très majoritaire sur les autres quartiers d'habitat social. Il est également très majoritaire sur les deux quartiers centraux Centre et Carnot (autour de 70%).

La majorité du parc de logement est occupée par des locataires : 2/3 des résidences principales sont en location. Si les logements en location sont évidemment particulièrement concentrés dans les quartiers d'habitat social où ils représentent plus de 80% des logements, 1/3 du parc privé est lui aussi en location. Les quartiers faiblement sociaux, notamment ceux du centre (Centre et Carnot), accueillent une part importante de locataires (près de la moitié pour Centre). La plus forte proportion de propriétaires se retrouve dans les quartiers des Ormes et des Parcs qui compte un grand nombre d'habitations individuelles.

- **Hausse de la proportion de logements vacants**

Dans les quartiers centraux, on compte un nombre important de logements vacants. Le parc de logement est proportionnellement moins touché : en 1999, respectivement 3,1 % à Marcel Cachin et 1,6 % à Gagarine.

## V. Romainville et ses quartiers

- **Mauvaise desserte, fractures urbaines**

Pourtant bien située dans l'agglomération parisienne, Romainville subit un certain isolement lié à la faiblesse actuelle des transports en commun et à une mise en valeur jusque-là trop faible de son site. La ville constitue une poche non desservie par les réseaux ferrés. Sa grande voirie et ses espaces publics manquent de visibilité et la cohérence urbaine est rendue difficile par la double coupure que représente au Nord la dénivellation entre plateau et Bas-Pays, au Sud la tranchée de l'autoroute A3.

- **Urbanisation au coup par coup**

L'urbanisation de Romainville s'est faite par addition d'opérations de lotissements résidentiels, de construction d'usines ou d'ateliers, d'édification de grands ensembles et d'équipements publics sur une trame de voies héritées ou ultérieurement tracées sans que soit, à l'époque, conçu un vrai plan d'urbanisme organisant accès et distribution des quartiers.

Jusqu'aux années 40, la ville s'est constituée par l'urbanisation de friches et de terres agricoles ou maraîchères. Après la guerre, les opérations urbaines s'ajoutent les unes aux autres, cités, ZAC, avec un manque de perspective globale qui va amplifier la fragmentation du tissu urbain.

- **Déficit migratoire**

Après les grandes réalisations des années 1960, qui ont marqué pour longtemps le paysage urbain, social et politique de Romainville, on a vu se développer une urbanisation atone, sans projet ni perspective. La cité Marcel-Cachin, qui devait constituer le premier fragment urbain de l'édification d'une ville nouvelle, s'est finalement recroquevillée sur elle-même. Après avoir enregistré, dans les années 75 un pic de population jamais égalé depuis, Romainville, commune privée de dynamique urbaine et mal desservie par les transports en commun, va subir au cours des années 80-90 le déficit migratoire le plus important parmi les villes environnantes.

- **Le bourg, l'industrie, les cités**

C'est de cette évolution qu'est née la structure actuelle de Romainville : d'abord le bourg et ses prolongements pavillonnaires, ensuite, l'avènement de l'industrialisation avec l'exploitation des carrières de gypse, puis l'installation de l'industrie pharmaceutique et des activités artisanales, après-guerre, la construction des premières cités et immeubles en

copropriétés, enfin les zones d'aménagement concerté avec un programme important de logements sociaux.

- **Manque de constructions neuves**

Aujourd'hui, le tissu urbain est marqué par le manque de constructions neuves : 24 000 m<sup>2</sup> d'activités réalisées depuis 1995 dont 85 % concernent le seul site Aventis et 835 logements terminés depuis 1990, principalement sur deux ZAC. Le rythme de croissance du parc de logement ne garantit plus le maintien de la population à son niveau actuel et ne permet pas le desserrement des ménages.

- **Les effets de la pression foncière**

Cette situation est encore compliquée par la montée en puissance d'une pression foncière récente, en constante progression et fortement déterminée par le marché immobilier parisien, pression que la mise en œuvre de grands projets attractifs – tramway, base de loisirs, couverture de l'autoroute – va mécaniquement amplifier.

Ces phénomènes croisés produisent de violents contrastes sociaux. De nouveaux habitants appartenant aux classes moyennes acquièrent des bâtiments à réhabiliter. Dans le même temps, une population en extrême difficulté est relogée par les marchands de sommeil et côtoie des propriétaires occupants au faible niveau de revenu avec parfois des copropriétés en déshérence. Résultat : une fracture sociale et territoriale renforcée.

Emblématique, la juxtaposition en plein cœur de ville d'une cité HLM (1100 logements) aux espaces extérieurs particulièrement dégradés, d'un immobilier neuf ou rénové, de cœurs d'îlots abandonnés et d'un tissu urbain fortement dégradé contribue au sentiment de mal vivre et d'insécurité sur l'ensemble de la commune.

## **B) LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

### **I. Les Bas-Pays**

La principale caractéristique de cette partie du territoire réside dans son isolement avec le reste de la commune. Ce constat partagé par toutes les personnes rencontrées (élus, responsables administratifs, agents, habitants ...) s'explique par le fort dénivelé entre la plaine et le plateau.

Seule la ligne de bus 318 relie les Bas-Pays au reste de Romainville, et se présente dès lors comme un des rares liens physiques qui existe entre ces deux parties de la commune.

Excentrés, les deux quartiers d'habitat social que sont les cités Parat et Langevin, semblent donc vivre en autarcie (une grande surface alimente les besoins des premiers de la population résidente), en marge du « vrai Romainville ».

En effet, la proportion des ménages non motorisés s'élève à 43% (source INSEE 1999) : soit 10 points au-dessus de la moyenne départementale. Près de la moitié de la population résidant en habitat social sur le quartier se trouve ainsi de fait dépendante des transports en commun pour ses déplacements.

Une telle situation pèse fortement sur les possibilités à rechercher et trouver un emploi. Cette difficulté à la mobilité de toute une partie importante de cette population n'est pas sans rapport avec un niveau de chômage élevé 25 % en 1999 : (source INSEE), alors qu'à Romainville comme ailleurs on était dans un contexte de baisse du chômage en France.

## II. La Cité Gagarine

Cette cité compte 774 logements et 2040 occupants. (diagnostic social OPHLM année 2004). Située aux limites territoriales de Romainville et de la commune des Lilas, elle est desservie par le bus 129.

Si elle dispose de quelques petits commerces de proximité, il convient de noter, cependant que la cité manque totalement d'équipements publics, exceptés une école maternelle où sont scolarisés 158 enfants, une crèche départementale et le siège de l'OPHLM.

Une telle situation, génère des sentiments de frustration. Parfois, cela conduit à des conflits avec d'autres jeunes, notamment dans les espaces de proximité Cachin et Jacques Brel, que chacun tente de s'approprier.

Les équipes en place restent vigilante quant au libre accès et à l'usage commun des lieux, même si ce n'est pas toujours simple.

Mais au-delà de quelques situations conflictuelles, ce déficit des institutions publiques oblige une population très jeune, en particulier à des déplacements importants dans la Ville pour bénéficier, par exemple, du dispositif de l'accompagnement scolaire.

Si de manière générale la mobilité est à encourager, dans le cas présent, elle ne représente pas un atout, mais devient une contrainte.

## III. La cité Cachin

C'est la plus importante cité de la commune. Elle regroupe 1129 logements pour 2311 occupants (source OPHLM 2004). Dans cet ensemble d'habitat social la moyenne nette des revenus mensuels s'élève à 954 Euros, alors que sur l'ensemble du patrimoine de l'OPHLM elle se monte à 1198 Euros. A Cachin même, 37% des ménages ont des revenus mensuels inférieurs à 500 Euros.

La faiblesse des revenus pour un nombre important d'habitants de la cité favorise le sentiment de relégation, d'être sur un territoire à part, quand on a à l'esprit qu'aux proches alentours - dans le centre ancien - les petits ensembles d'habitat voient le jour à des prix inabordables pour les gens de Cachin.

Voilà pourquoi un des grands enjeux du projet ANRU est de parvenir à dépasser des phénomènes ségrégatifs pour arriver à créer un grand cœur de ville dans lequel la cité y aurait toute sa place. Cela vaut également pour la cité Gagarine.

L'action sur l'amélioration du cadre de vie des habitants de Cachin et notamment par la mise en place d'une gestion urbaine de proximité peut constituer un levier important en ce sens.

De même, les importants travaux qui vont avoir lieu, dans le cadre du PRU (Projet de Renouvellement Urbain) peuvent dynamiser l'économie locale et favoriser l'insertion socio-professionnelle de nombre d'habitants en réservant un quota d'heures travaillées à la clause d'insertion dans les différents marchés publics qui seront passés.

## IV)- Quartier Carnot

La spécificité de ces cités, et c'est particulièrement vrai pour la deuxième, est de faire partie géographiquement du Centre Ville mais d'être encore coupée du centre ancien (d'où l'ANRU).

Concernant le centre ancien, une tendance vers une juxtaposition de secteurs à l'évolution différente voire contradictoire est constatée :



- certains où le prix du foncier croît rapidement et où ne peuvent donc s'y loger que des catégories plus favorisées,
- d'autres où l'on trouve du logement social de fait, voire du logement indigne.

Depuis 1997 la ville a mis en place une OPAH aujourd'hui OPAH.RU.

En outre depuis 4 ans un protocole d'éradication de l'habitat indigne est mis en œuvre. Il est à noter que sur les 33 immeubles répertoriés dans ce cadre sur la ville, 29 se situent dans le centre ville.

De même c'est ici que l'on retrouve sur les cartes de la DDE un taux particulièrement important de logements privés potentiellement indignes. Cet habitat regroupe une population en difficulté sociale, culturelle, économique. Le nombre de Rmistes ou de personnes suivies par la Mission Locale sur ce secteur de la ville en atteste.

Difficultés souvent même supérieures à celles des populations habitant les logements sociaux classiques.

## C) LES GRANDS AXES D'INTERVENTION

Sur la base de ce diagnostic social, économique et territorial, il ressort deux grands objectifs que l'état et la ville veulent voir pris en compte dans le contrat urbain de cohésion sociale pour la période 2007-2009.

- Favoriser la promotion sociale des publics les plus en difficulté par le soutien et l'accompagnement à l'insertion, l'éducation et la parentalité.
- L'amélioration du lien social aux fins d'une meilleure cohésion et attractivité territoriale.

**Ces deux grands objectifs, s'appuient également sur d'autres thématiques transversales :**

- Les actions contre les discriminations et notamment les atteintes à la dignité humaine racisme, antisémitisme, sexisme et pour l'égalité entre les hommes et les femmes,
- Le soutien, l'accompagnement aux démarches participatives des habitants,
- L'amélioration de l'accueil et de l'intégration des populations étrangères.

**conformément aux recommandations du PDAI (Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration des populations étrangères en situation régulière).**

### 1)- HABITAT ET CADRE DE VIE :

La Ville a lancé depuis presque 10 ans, une série d'initiatives avec l'objectif de ré-enclencher une vraie dynamique urbaine et sociale.

Les résultats sont, certes, encore insuffisants, mais les nombreuses réalisations effectuées ou en cours ont montré les potentialités de la ville et du territoire.

## **L'état des lieux met, particulièrement, en exergue deux aspects importants :**

- Les coupures et fractures urbaines caractéristiques du territoire de Romainville,
- Le risque d'enclavement de certains quartiers, créant ainsi une dualité sociale pouvant mettre à mal le sentiment légitime, d'appartenance au territoire commun.

## **Il semble nécessaire d'œuvrer dans plusieurs directions :**

### **a) Réhabilitation de l'habitat :**

- **Un parc social en pleine rénovation**

La réhabilitation des immeubles collectifs du patrimoine de l'OPHLM est aujourd'hui quasiment achevée. Elle s'est faite en cohérence avec le lancement d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat sur le cœur de ville, OPAH renouvelée pour la troisième fois en 2004.

- **Nécessité d'opérations plus lourdes**

Cependant, la réhabilitation du patrimoine de l'OPHLM au travers des programmes Palulos n'intervenant que sur le bâti n'a pas permis de transformer suffisamment l'image de ce parc pour que s'établisse une réelle mixité sociale. De la même façon, confrontées aux tensions entre d'un côté l'envol des prix de l'immobilier, de l'autre l'aggravation de la précarisation, les trois OPAH successives n'ont pas suffi à enrayer le phénomène de l'habitat insalubre, en dépit de la convention de lutte contre le logement indigne signée en 2002.

Si les moyens nécessaires ne sont pas dégagés, on ira, malgré les efforts entrepris, vers une paupérisation des populations vivant dans un logement social ou social de fait.

### **c)- Des espaces publics mieux soignés : La voirie du centre ancien s'améliore**

La réfection largement engagée des voiries du centre ancien, traitée en zone 30, vise à soutenir et redynamiser l'activité commerciale de proximité.

L'espace public y était dans un état critique aussi bien en termes de bandes de roulement que d'assainissement ou d'éclairage public. Aucun aménagement piéton ou de type « espaces partagés » n'ayant été réalisé par le passé.

La Ville a donc signé un contrat Réseau vert avec la Région pour la création de la Zone 30. Au-delà, elle s'est lancée dans la réfection de nombreuses voies.

**Dans ce même esprit, la réfection de la halle du marché, un des sommets du triangle central de la ville, a permis d'en renforcer l'attractivité.**

**Il faut cependant noter que les améliorations sensibles, notamment en matière de mobilier urbain, ont rendu plus manifestes les blessures causées au tissu urbain par la présence importante d'îlots insalubres ou indignes.**

### **d)- La convivialité et la mixité sociale dans les quartiers :**

Les quartiers, parce qu'ils sont dotés de structures adéquates de proximité et de conseils de quartier peuvent être des lieux-ressources pour développer l'accueil de ces nouveaux arrivants.

Une telle démarche peut attacher une place particulière aux populations nouvelles, pour les aider à trouver plus aisément leurs nouvelles marques dans la Ville et de manière générale dans la société. (cf p.9 - PDAI)

### **e)- La mobilité par la facilitation des déplacements :**

La configuration territoriale de la Ville crée, de fait, des inégalités entre les populations, notamment entre celles qui habitent sur le plateau où se trouve concentré l'essentiel des différents services publics et commerces et les hommes et les femmes qui se trouvent dans le quartier des Bas-Pays.

Favoriser la mobilité, c'est aussi agir pour que la population, de manière générale, puisse se déplacer plus aisément hors de la ville. C'est notamment crucial pour l'emploi mais également les études, la formation.

Or, ce sont souvent les populations qui ont un besoin vital de se déplacer qui ont le plus de mal à le faire. Cela peut résulter, bien évidemment de la tarification et de la méconnaissance de tarifs préférentiels mais également de la difficulté de comprendre la complexité de l'organisation même des transports collectifs.

**Aussi, conviendra-t-il de rechercher un partenariat approprié avec la RATP qui propose des ateliers-mobilité pour faciliter la bonne utilisation, par tous, des moyens de transport et dont une première expérimentation est actuellement en cours dans le quartier des Bas-Pays avec la C.S.F..**

## **2)- EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

### **a) Préservation des espaces d'activité**

Romainville veille à conserver en zone d'activités les terrains précédemment occupés par des entreprises. Elle a lancé une CPA sur la zone économique des Bas Pays précédemment occupée pour une large part par Aventis, afin d'en permettre le renouvellement et sa diversification urbaine : découpage parcellaire, rénovation, création de voirie...

La ville a finalisé l'acquisition d'un ensemble de parcelles mutables sur la zone dite des Coudes-Cornettes. Le projet, en cours, de revente à un aménageur moyennant des garanties en terme de qualités d'activités, de charte environnementale permet d'envisager d'ici à cinq ans une zone économique cohérente. En outre, via une ZAC, plusieurs entreprises ont pu demeurer ou s'installer à Romainville.

### **b) Pour les PME du centre-ville**

Enfin un effort particulier est porté sur la situation des PME en centre-ville. Il s'agit de faciliter leur maintien dans des conditions optimales pour elles comme pour l'environnement, et éventuellement d'aider à leur déplacement dans des conditions garantissant la pérennité de leur activité.

Ces efforts commencent à porter leurs fruits. Des nouvelles entreprises comme Cop Copine ont choisi de s'installer dans la ville. D'autres, comme l'institut de soins de suites, arrivent.

**Mais il est certain que la nature des emplois proposés n'est pas équivalente à celle des emplois perdus. La faible qualification professionnelle de beaucoup d'habitants de la Ville est une question qui subsiste et qu'il faudra traiter.**

### **c)- Le développement de l'économie locale :**

L'économie locale a notamment pour avantage de ne pouvoir être délocalisée, la développer permet de créer des ressources nouvelles, de rendre le territoire plus attractif pour les habitants eux-mêmes.

Sous la houlette et l'impulsion des services municipaux à vocation économique, différents partenaires, dont le PLIE, la régie de quartiers de Romainville, FACE..., sont à même de jouer un rôle de premier plan, quant à l'amélioration de la situation professionnelle des habitants concernés et aussi de leur cadre de vie au quotidien.

Le secteur des services à la personne peut offrir des perspectives réelles, tant en termes de réponses à des besoins identifiés et non satisfaits, qu'en celui de création d'emplois. Le C.C.A.S ou la régie de quartier notamment, peuvent être les acteurs potentiels pouvant développer cette offre de services à la personne.

**Cette démarche serait d'autant plus innovante, puisqu'elle part du lien marchand pour créer aussi du lien social.**

### **d)- Agir pour l'emploi et l'insertion :**

Une enquête récente du Centre d'Etudes et de Recherches sur les qualifications (CERQ) (source ASH du 01/12/2006) souligne que, d'une manière générale « seuls 29% des non diplômés accèdent rapidement à un CDI.

Sept ans après leur arrivée sur le marché du travail, 59% seulement ont travaillé de façon continue les douze derniers mois. Et l'étude souligne également que « l'origine sociale modeste diminue encore les chances de promotion ».

Certes, les diplômés ne garantissent pas à coup sûr un parcours ascendant, une bonne et rapide insertion dans la société.

On le remarque notamment au fait qu'à Romainville, par exemple, 30% des jeunes inscrits à l'antenne locale de la MIEJ intercommunale ont une formation supérieure au baccalauréat.

Voilà pourquoi du reste, le nouveau protocole du PLIE intercommunal pour la période 2007-2013 prévoit d'accroître le nombre de jeunes diplômés et non diplômés et de favoriser leur insertion professionnelle.

En même temps ce dispositif dont la finalité est d'agir pour l'insertion et l'emploi ne peut répondre à toute l'étendue des besoins en insertion à Romainville.

Aussi, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la cité Cachin, l'Etat et la commune se donnent pour objectif de créer, en lien avec les différents partenaires impliqués dans les politiques d'insertion professionnelle, un dispositif visant à faire accéder à l'emploi des publics qui en sont durablement éloignés, notamment parmi les jeunes.

Ce « plan d'action insertion » prend appui sur les 3 éléments permettant de donner ampleur et durée à la politique d'insertion :

- Le souhait de la commune d'inclure, autant que possible et nécessaire, dans ses marchés publics une clause d'insertion,
- L'importance des chantiers de Bâtiment et de Travaux Publics, tant dans les opérations majeures qui s'engagent sur le territoire communal, que dans les opérations de renouvellement urbain, où, en application de la Charte Nationale de

l'ANRU, 5% des heures travaillées seront effectuées à travers des dispositifs d'insertion,

- La Gestion Urbaine de Proximité qui, dans ces quartiers, doit se traduire par une affectation de 10% des heures travaillées à de tels dispositifs.

Les partenariats à mettre en œuvre associeront les acteurs impliqués dans les domaines de la construction et de la gestion urbaine (maîtres d'ouvrage, entreprises, régie de quartier, services municipaux locaux) et les institutions ayant particulièrement en charge de faciliter l'accès à l'emploi et à la formation (Service Public de l'Emploi, PLIE, Mission Locale, ainsi que le Conseil Régional et le Conseil Général s'ils souhaitent s'associer à cette action). Dans les quartiers en renouvellement urbain, ces partenariats œuvreront en étroite articulation avec la Direction du Projet Urbain.

Pour donner leur pleine efficacité à ces partenariats, tant en termes quantitatifs (accès effectif des publics concernés aux contrats d'insertion sous leurs diverses formes) que qualitatifs (construction de parcours d'insertion adaptés aux diverses situations et pérennes), il sera établi un dispositif de liaison et de collaboration entre les institutions et leurs partenaires ayant pour but :

- d'assurer auprès des maîtres d'ouvrage et des entreprises concernés le repérage et la prospection des chantiers et des marchés éligibles,
- de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi en le rendant le plus simple et le plus rapide possible et en tenant compte à la fois des besoins des entreprises et des profils des demandeurs d'emplois concernés,
- d'identifier, informer, sensibiliser les publics concernés et assurer leur orientation vers les dispositifs d'accès à l'emploi les plus adaptés à la diversité des situations,
- d'identifier les formations existantes permettant de répondre aux besoins repérés,
- si besoin est, de définir et contribuer à la mise en place des formations requises, tant en recourant aux formations diplômantes voire qualifiantes traditionnelles qu'en mettant en œuvre des formations spécifiques.

A terme, ce dispositif devrait être identifiable localement au sein d'une **maison de l'emploi**, regroupant l'ensemble des partenaires locaux ou autres, potentiels, sans oublier bien entendu, les entreprises. Il s'appuiera tant sur les acteurs locaux que départementaux, pour faciliter le parcours de tout demandeur d'emploi.

Ce dispositif de collaboration est orienté et contrôlé par une instance de pilotage (le **Groupe Solidarité Emploi – G.S.E.**), qui a également en charge d'opérer le suivi des actions engagées, de s'assurer qu'elles bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers concernés, d'en rendre compte, et de redéfinir s'il y a lieu le « plan d'action insertion ».

Ce regroupement permettra de renforcer également les liens entre la MIEJ et le club FACE qui, à travers le partenariat avec la Chambre des Métiers et plusieurs entreprises sur le territoire du PLIE intercommunal, pourraient faciliter la mise à disposition d'offres de places en entreprise et autres dispositifs d'insertion professionnelle à proposer chaque année aux jeunes tout juste sortis de l'école et sans aucune formation pratique.

D'ailleurs, le bilan 2005 de l'antenne locale de la mission locale fait apparaître que 20% des « premiers accueils » ont entre 16 et 17 ans.

Au-delà de ces axes d'actions, il s'agira de développer considérablement les liens et les passerelles entre le système éducatif et les entreprises.

Il en va notamment de l'avenir de beaucoup d'élèves romainvillois, qui doivent pouvoir disposer d'une meilleure information sur ce qu'est le monde du travail et avoir ainsi une perception plus concrète de cette réalité. Ils seront à même de mieux s'orienter et d'aller vers des formations qualifiantes pertinentes et d'avenir.

Le but recherché est également d'amener les entreprises à s'ouvrir à la jeunesse dans sa diversité sociale et à mieux prévenir, par une meilleure connaissance réciproque, toute forme de rejet ou de discriminations, de quelque nature qu'elles puissent être.

### **3)- L'EDUCATION : L'action éducative, enjeu social de premier rang**

Une action massive est également entreprise pour que le niveau de scolarisation des jeunes s'élève rapidement. Mais la collectivité, à elle seule ne pourrait résorber le retard constaté et seuls des moyens plus conséquents de la part de tous ses partenaires pourraient y remédier. Sinon, les difficultés actuelles se reproduiraient pour les générations suivantes.

L'éducation est un des facteurs majeurs d'intégration et de lutte contre les exclusions. Comme l'a rappelé la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions. Il s'agit de le rendre plus effectif et accessible à tout un (e) chacun (e).

Cette question a donc été mise au tout premier rang des priorités municipales, il faudra en renforcer la mise en oeuvre et élargir l'offre à davantage d'élèves. Il faudra aussi renforcer l'aide et les soutiens aux partenaires impliqués, institutionnels ou associatifs, qui y contribuent déjà et souhaitent conforter leurs actions.

#### **a)- La réussite scolaire :**

Aussi longtemps que les enfants et les jeunes ne bénéficieront pas d'une meilleure réussite scolaire, il est vain d'espérer une amélioration durable de la situation de l'emploi.

L'Etat et la Ville, chaque année y consacrent des moyens considérables, que ce soit à travers ceux alloués pour le **Contrat Local d'Accompagnement Scolaire**, le **Contrat Enfance Jeunesse**, le **Contrat de Ville**, mais aussi toutes les autres conventions spécifiques réalisées avec différents partenaires.

Les actions éducatives et pédagogiques à caractère, scientifique, artistique, sportif et de développement de la lecture, se retrouvent au cœur de tous les projets, aussi bien durant le temps péri scolaire comme durant les périodes de vacances, ou encore à travers la facilitation de l'accès aux nouvelles technologies.

Outre la diversité de ces actions ayant pour dénominateur commun d'agir sur l'environnement éducatif des élèves, il est également nécessaire de continuer et de renforcer tout ce qui concourt à mieux prévenir les ruptures et décrochages scolaires. C'est dans cet esprit que la convention relative à la « prévention des ruptures scolaires » a été conclue pour une durée de trois ans (renouvelables), avec le soutien du FSE et du Conseil Régional et d'autres partenaires.

Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire d'améliorer le partenariat entre tous les acteurs concernés par une telle problématique. Le programme de réussite éducative du plan de cohésion sociale en est partie intégrante, la Ville en préconise la mise en place dès la rentrée 2007, conformément à la circulaire interministérielle du 11 décembre 2006 qui en précise le cadre et les contenus.

La ville souhaite, avec l'appui et l'implication de ses partenaires de l'Education Nationale, concevoir et mettre en œuvre ce programme, pour lequel l'aide de l'Etat est fondamentale. Pour sa part, la Ville a engagé des moyens importants, parmi lesquels on peut citer, entre autres :

- la rénovation et la réorientation des missions des structures de proximité,
- quatre cybers bases (12 écrans chacune),
- la rénovation du centre de loisirs élémentaire et son équipement,
- une nouvelle école maternelle intégrant un nouveau centre de loisirs,
- des vestiaires, un terrain synthétique (Nlle génération) et son éclairage pour la pratique sportive,
- une mission locale,

#### **b)- Le soutien à la parentalité :**

Le rôle éducatif de la famille, des parents est irremplaçable. Aujourd'hui, il se heurte à des complexités nouvelles qui laissent des familles désemparées et culpabilisées. Beaucoup de parents ne savent pas comment agir pour faire face à certaines situations, alors même qu'elles souhaitent assumer pleinement leur rôle de parents.

C'est pour contrecarrer ces difficultés qu'a été mise en place la maison des parents, portée par un partenariat fort entre les acteurs sociaux et éducatifs locaux.

D'autres acteurs sociaux du monde associatif, s'y sont également mis avec plus ou moins de difficultés, mais avec une présence significative et à encourager.

C'est pourquoi, les projets devront venir en soutien et en complément du travail qui y est mené. Ils devront favoriser le rôle éducatif des familles dans la scolarité, notamment grâce à :

- Une meilleure information des familles sur le fonctionnement de l'école et sur l'accompagnement de la scolarité des enfants (méthodes et structures adaptées), d'autant plus que les évolutions sociales accentuent la complexité du rôle éducatif qui leur échoit. Il est nécessaire de reconsidérer les difficultés de positionnement des parents dans la relation à leurs enfants et d'imaginer des formes d'accompagnement, à mettre en œuvre, plus adaptés.
- La mise en place d'outils permettant aux parents de mieux s'impliquer dans la scolarité des enfants.

#### **c)- La maîtrise de la langue française :**

Que cela soit pour mieux s'investir dans la scolarité des enfants ou encore dans la vie sociale du quartier ou pour être mieux informé(e) et de mieux se faire comprendre, être en mesure de pouvoir pleinement utiliser la langue française, constitue un enjeu fort de cohésion sociale.

#### **d)- L'accueil des enfants en bas âge**

L'accueil de la petite enfance ne correspond toujours pas aux besoins nouveaux des parents. Les solutions d'accueil non déclaré et non encadré se multiplient.

La ville, à travers également le Contrat Enfance (CAF) s'est engagée dans la réalisation d'une maison de l'enfance, fondée sur le principe du multi-accueil, d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) pour contribuer à leur formation et d'une ludothèque.

#### **g)- Action sociale : agrément par la CAF des espaces de proximité**

L'espace de proximité labellisé Centre Social devrait être complètement réaménagé pour accueillir activités et permanences en partenariat avec tous les acteurs sociaux.

La ville procède à l'agrément par la CAF de trois équipements de proximité, dont l'un vient d'être rénové, un deuxième est en achèvement de travaux, conçu d'ailleurs dans le cadre de l'ANRU.

#### **4)- LA SANTE :**

La ville de Romainville, à travers son centre municipal de santé (CMS), mène depuis de nombreuses années, des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Sa pertinence et ses compétences sont avérées et au delà des soins curatifs, les membres du centre ont réussi à développer quelques actions de prévention, tant au niveau des établissements scolaires (bucco-dentaire et pédiculose) qu'au niveau de la ville en général (vaccinations, lutte contre les MST, alcool, sexisme et violence...).

Il n'en demeure pas moins, qu'il y a lieu d'ouvrir et d'associer d'autres partenaires concernés ou impliqués dans le domaine de la santé, pour conforter et renforcer la pertinence de nos interventions..

La commune et l'état souhaitent prioritairement soutenir des actions dans le cadre de ce contrat. Fondées sur la prévention de tous les risques et dangers potentiels en la matière, les différentes actions entreprises ou à mettre en oeuvre par la Ville et ses partenaires se déclinent sous plusieurs formes:

- Actions de formation à l'intention des professionnels et des publics concernés,
- Vulgarisation au travers de théâtre/forum et autres modes participatifs interactifs,
- Consultations gratuites pour un plus large accès,
- Renforcement et diversification des accueils adaptés,
- Expositions, affichages et autres formes d'information et de communication,
- Évolution de l'organisation interne du secteur, par la mise en place de pôles spécifiques (diététique, accueil parent/enfant, etc...),

et s'articulent autour de trois axes principaux :

#### **A)- Actions de réduction des risques en direction des toxicomanes et de leurs familles :**

a)- Soutien des médecins du centre de santé dans leur accompagnement des patients toxicomanes en lien avec la Mosaïque,

b)- Soutien sur sa commune le travail de l'association PROSES qui intervient auprès des toxicomanes dans les rues de la cité.

#### **B)- Actions d'information et de sensibilisation concernant les dangers du tabagisme et de l'alcoolisme :**

#### **C)- Actions santé dans la famille :**

a)- **Prévention de l'obésité : action en partenariat avec la CPAM :**

b)- **Prévention bucco-dentaire :**

- Actions dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires de la ville



**c)- Hygiène corporelle**

**d)- Sensibilisation aux vaccinations :**

- Informations et séances gratuites de vaccination au centre de santé

**e)- Sensibilisation contre les violences intra-familiales :**

- Accueil des victimes en consultation médicales et à la maison des parents

**D)- Action santé au travail :**

**Sensibilisation contre les violences au travail**

**E)- Partenariat :**

- Accueil du nouveau CMP dans la ville
- Mise à disposition de nouveaux locaux

**5)- CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE :**

Il s'agit de réaffirmer les règles de vie collective en informant et en sensibilisant les jeunes et leurs familles sur la notion de citoyenneté par un travail approfondi autour des droits et des devoirs.

C'est l'occasion de rappeler à cet égard qu'un des grands objectifs à atteindre vise à la promotion des jeunes filles et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ainsi, les actions développées devront s'inscrire dans la durée et démontrer leur capacité à modifier véritablement les comportements.

**a)- Accès aux droits :**

L'accès aux droits participe pleinement de l'accompagnement social des personnes qui, confrontées à des difficultés importantes ou devant faire face à des situations administratives, juridiques complexes, ont besoin d'être fortement et concrètement soutenues.

Mis en place dans les espaces de proximité, le **Point d'Accès aux Droits** a pour objectifs de proposer des permanences régulières de proximité, de permettre à la population de trouver une information juridique, gratuite et de qualité, des conseils et une orientation efficace vers les organismes de justice ou administratifs compétents pour traiter leur situation.

Il conviendra de renforcer, de dynamiser le partenariat entre tous les acteurs de l'accès aux droits sur le territoire, d'une part pour un meilleur accompagnement et suivi des usagers et d'autre part pour mieux intégrer dans ses missions tout ce qui peut concourir à mieux lutter contre les discriminations et les exclusions.

Il en est ainsi de ce qui est fait au niveau du CMS en matière d'éducation à l'alimentation afin de lutter contre la malnutrition et pour ce faire une diététicienne à été embauchée.

**b)- Implication des habitants**

**• Co-produire l'action municipale avec les habitants**

Il était important que la mise en route d'une nouvelle dynamique s'appuie sur l'intervention de tous. La Ville a donc choisi d'engager une vaste consultation autour de chaque projet touchant au visage de la ville et à la commodité de ses habitants. L'objectif est de co-produire l'action municipale avec les citoyens.

**• Des conseils de quartiers réellement impliqués**

Depuis cinq ans, quatre conseils de quartiers se sont mis en place, avec des directions élues. Ils sont dotés par la municipalité de budgets non négligeables. Ces conseils décident de leurs actions, participent à la convivialité de la ville, peuvent mettre en place des services jugés

utiles (par exemple un écrivain public), et même financer l'aménagement vert d'une place ou monter des projets que réaliseront les services techniques de la commune.

- **Ateliers urbains publics sur tous les grands projets**

Les grands projets de la ville font l'objet d'ateliers urbains ouverts à tous : base régionale de la Corniche des Forts avec amendement du projet de la région ; couverture de l'autoroute et aménagement des surfaces couvertes ; insertion des stations pour le prolongement de la ligne 11 de métro ; insertion urbaine, sens de circulation, traitement des façades sur le passage du Tramway T1 ; élaboration du projet de ville et du plan local d'urbanisme ; prévention et sécurité ; ANRU Marcel Cachin ; Plan de circulation ; Intercommunalité, Projet Educatif Local.

A l'occasion de ces ateliers urbains, les habitants s'approprient les enjeux et participent en direct à l'élaboration des solutions. En outre, du réaménagement d'une cour d'école à la refonte d'une rue, des réunions de concertation permettent de co-élaborer les choix municipaux, conduisant parfois à de profondes modifications des propositions initiales faites par les techniciens.

**c) Prévention de la délinquance**

Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) va être installé prochainement et, dans ce cadre, l'élaboration d'un «Contrat Local de Sécurité (CLS) nouvelle génération» sera initiée avec l'ensemble des partenaires compétents.

## **III - LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE COHESION SOCIALE**

### **A) LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009**

Comme le dispose la circulaire interministérielle du 24 mai 2006 «le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Ce texte précise que «ce contrat intégrera et mettra en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention».

A Romainville, cela concerne par exemple les dispositifs tels que :

- **Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire,**
- **Le Point d'Accès aux Droits,**
- **Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,**
- **La Convention de Rénovation Urbaine,**
- **Le Réseau d'Education Prioritaire,**
- **Le Contrat Enfance-Jeunesse.**

L'objectif d'une bonne gouvernance du CUCS doit être, effectivement, de travailler à leur mise en cohérence.

Dans une telle optique, l'évaluation en constituera une donnée essentielle, permettant une mise en perspective pertinente de l'ensemble de ces dispositifs mobilisés sur un même territoire, sachant par ailleurs que nombre d'entre eux feront l'objet d'évaluations sectorielles spécifiques.

**Cette évaluation, nous l'instituerons annuelle et la conforterons par l'auto évaluation demandée pour chaque action, aux porteurs du projet.**

Compte-tenu de l'importance de cette thématique, nous l'avons traitée spécifiquement dans le dernier grand volet de ce document.

- **Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est co-présidé par le Maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, et le sous-préfet assisté des représentants des services déconcentrés concernés.

En cohérence avec les objectifs du contrat, le comité de pilotage valide les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées.

Il se prononce sur la programmation annuelle (hors opérations reconduites) proposée par le comité technique et examine les demandes pour lesquelles un accord n'a pas été trouvé au sein du comité technique.

- **Le comité technique**

Composé d'agents de l'Etat et de la commune et des partenaires dont il jugera la présence utile, le comité technique examine la liste des opérations reconduites, émet un avis sur les demandes nouvelles après une audition des porteurs de projets, examine les financements mobilisables et est consulté sur le rapport annuel d'évaluation à présenter au comité de pilotage.

C'est également, dans le cadre de cette instance qu'au moins deux fois par an, se réunissent les animateurs de grands dispositifs contractuels recensés sur le territoire.

Il s'agit notamment de mieux partager l'information entre les acteurs du développement local, mais surtout d'aller vers un enrichissement réciproque de la connaissance d'un même territoire et de ses habitants.

Cette disposition est importante car elle participe de manière concrète, tangible à un objectif central du CUCS, tel que le recommande la circulaire du 24 mai 2006 : la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun.

- **Le chef de projet CUCS**

Sous l'autorité de la Direction Générale des Services de la ville, le chef de projet est chargé de la mise en œuvre du contrat et veille à la cohérence des différents dispositifs qui le composent.

Il assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés.

Il diffuse les appels à projets, veille à la remontée des propositions et contribue au renforcement de l'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune.

Il anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs et en rend compte régulièrement à sa hiérarchie.

- **Pilotage du volet éducation**

Sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage veillera à la mise en œuvre du volet « éducation » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs

éducatifs locaux : réussite éducative, contrats locaux d'aide à la scolarité, réseau d'aide à la parentalité, école ouverte....

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

- **Pilotage du volet emploi :**

Le Groupe Solidarité Emploi qui comprend notamment les acteurs du service public pour l'emploi dont les agences locales pour l'emploi, les missions locales, la Maison de l'Emploi..., veillera à la mise en œuvre des objectifs du présent contrat qui seront repris dans un plan d'action pour l'emploi.

L'objectif du groupe solidarité emploi est de faciliter et de susciter toutes les initiatives contribuant à la réduction des écarts existant dans le domaine de l'emploi entre les quartiers concernés par le présent contrat et le reste du territoire de la ville.

Le groupe solidarité emploi sera piloté par M. Rachid MEDOUNI (Directeur mission locale de Romainville)

Le rôle de celui-ci consistera à animer le groupe solidarité emploi grâce à des réunions régulières au cours desquelles un point sera fait sur l'application du plan d'action et les difficultés rencontrées.

Le chef de projet CUCS sera associé aux travaux du groupe solidarité emploi. Il sera régulièrement rendu compte des actions du groupe solidarité emploi lors des réunions du comité de pilotage.

- **La programmation annuelle**

Le comité de pilotage, au vu des stratégies retenues dans le contrat, et après avoir étudié le bilan des actions menées dans les territoires prioritaires, fixe les priorités de l'appel à projets, de telle sorte que celui-ci soit lancé dès le début du mois de juin.

Les porteurs de projets font remonter leurs propositions au chef de projets avant la fin novembre. Celui-ci en adresse un exemplaire au sous-préfet.

Le comité technique se réunit en janvier pour dresser la liste des opérations reconduites, c'est-à-dire déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent, s'inscrivant dans les priorités du CUCS (et de l'appel à projets) et donnant lieu à une appréciation positive.

Les subventions correspondant aux opérations reconduites sont versées à partir de février. Le comité technique se réunit de nouveau, au plus tard avant la fin février, pour examiner les demandes nouvelles qu'il transmet avec son avis au comité de pilotage. Les subventions correspondantes sont versées à partir du mois d'avril.

Le comité technique et le comité de pilotage peuvent également être réunis pour examiner des demandes de financements qui n'auront pas pu l'être lors des réunions mentionnées plus haut.

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle peut être signée par l'Etat et par la commune; lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008 et elles seront annexées à ce document.

De même, la deuxième partie de l'année 2007 devra être mise à profit pour déterminer précisément le cadre et les moyens de l'évaluation du CUCS.

Il appartiendra au comité de pilotage de désigner le cabinet-conseil ainsi que le budget afférant qui va permettre de construire de manière partenariale, le référentiel commun d'évaluation.

## **B) L'EVALUATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

### **Une évaluation cohérente avec les spécificités des CUCS**

Le principe de base de toute évaluation est que celle-ci doit être en cohérence avec les caractéristiques de l'objet évalué.

Aussi convient-il de rappeler rapidement ici les principales caractéristiques du contrat urbain de cohésion sociale afin de s'assurer que les démarches évaluatives qui seront mises en place prennent bien en compte ces spécificités.

Le CUCS s'inscrivant résolument dans une logique d'approche globale et de projet territorial, l'évaluation des actions qu'il contient, devra donc rendre compte de cette transversalité et de cette dynamique de projet territorial.

Le chef de projet soumettra chaque année en mai, à partir de 2008, au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- les indicateurs mentionnés dans le contrat
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées l'année précédente
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du contrat au regard des objectifs fixés.

L'évaluation du CUCS doit aussi s'inscrire dans une logique de résultats, et pas seulement dans celle d'un simple compte-rendu de réalisations

D'ailleurs, l'obligation d'établir un bilan annuel de réalisation signifie bien que ce bilan (compte-rendu) ne saurait à lui seul tenir lieu d'évaluation, même s'il peut contribuer à alimenter celle-ci.

Le CUCS a l'ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui contribuent à la politique de la ville sur un même territoire (PAD, CLAS, PLIE, CRU, CEJ ...). L'évaluation devra donc proposer une mise en perspective de l'ensemble de ces dispositifs mobilisés sur un même territoire.

L'évaluation envisagée devra donc prendre en compte les diverses facettes du projet territorial de cohésion urbaine et sociale et pas seulement rendre compte de tel ou tel dispositif. Au final, c'est l'appréciation de l'impact global de l'ensemble de ces dispositifs sur un même territoire qui est attendue.

A titre d'exemple, voici ce que peuvent être les questionnements évaluatifs auxquels il conviendrait d'apporter des réponses :

- Concernant la mobilisation des financements :

- En quoi le CUCS a-t-il permis de mobiliser ou non les moyens de « droit commun » des différents partenaires signataires, en direction des territoires les plus « prioritaires » identifiés collectivement ?
  - En quoi le CUCS a-t-il mobilisé des « moyens spécifiques » supplémentaires (financiers, humains, méthodologiques ...) pour permettre le « rattrapage » des quartiers en difficulté ?
  - Sur quels critères (concertés ou non) les partenaires institutionnels du CUCS mobilisent-ils les crédits de « droit commun » ?
  - L'organisation et le financement partenariaux de la politique de la ville facilitent-ils des économies d'échelle et la redistribution de moyens ? Si oui, comment ?
- Concernant les résultats constatés :
    - Par rapport aux objectifs thématiques fixés dans le projet de territoire du CUCS, quelles sont les avancées ? quelles sont les limites, les objectifs non atteints, et pourquoi ?
    - La politique de cohésion urbaine et sociale a-t-elle permis à des individus d'avoir des trajectoires ascendantes (trajectoires résidentielles, professionnelles ...) ?
  - Concernant les impacts constatés :
    - Les actions de la politique de la ville ont-elles contribué à rendre les quartiers prioritaires plus attractifs, sans pour autant générer des effets d'éviction pour les publics les plus précaires ?
  - Concernant la gouvernance de l'action publique locale :
    - En quoi le CUCS a-t-il permis de renforcer le partenariat institutionnel au niveau local ?
    - La politique de la ville a-t-elle fait émerger de nouvelles organisations chez les institutions partenaires, et/ou dans la commune, et/ou dans les associations ?
    - La méthode de travail « politique de la ville » (prônant la transversalité, la construction concertée et la territorialisation des projets, etc. ) a-t-elle permis au « droit commun » d'adapter ses méthodes d'intervention et de décloisonner le travail des services territoriaux, des corps d'Etat, au sein de chaque institution, entre elles.

### **Quels seront les « objets-cibles » de l'évaluation ?**

L'évaluation portera sur deux grands types de questionnements : d'une part, la mise en œuvre du CUCS et ses effets, d'autre part, les pratiques mobilisées.

En effet, dans la mesure où le CUCS suppose une dynamique partenariale et la mobilisation de méthodes et d'acteurs multiples, on ne saurait se satisfaire d'une seule photographie statique de la programmation.

## **1) la mise en œuvre du CUCS et ses effets**

Le bilan annuel de réalisation, permettra de rendre compte des moyens financiers, techniques et humains mobilisés sur chaque site au cours de l'année écoulée : ce bilan annuel relève de la logique de suivi de l'action publique. Il répond à la question simple : « qu'avons-nous fait ou financé pendant l'année écoulée ? »

La mesure ou l'identification des résultats obtenus au terme de la contractualisation triennale permet de passer du suivi à l'évaluation. Ils s'apprécient en termes d'améliorations ou de changements constatés au profit des territoires défavorisés et/ou de leurs habitants.

Il ne s'agit pas de décrire ici « ce qu'on a fait ou financé » (ceci constitue l'essentiel du bilan de réalisation annuel) mais plutôt de « constater ce que ces réalisations ont produit ou non en terme d'amélioration de la situation de départ sur le site et de comprendre pourquoi ». Ceci dans le but de proposer des améliorations de l'action du CUCS (réf : paragraphe précédent).

L'appréciation des impacts de l'ensemble des dispositifs et moyens mobilisés par le CUCS sur la durée du contrat constituera le troisième niveau d'évaluation. Cette appréciation se fait à l'aune des finalités et des principaux enjeux stratégiques du CUCS (par ex : améliorer l'attractivité économique du territoire, améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants, etc ..).

## **2) l'évaluation des pratiques**

La spécificité de la politique de la ville depuis son origine est de rechercher une autre manière de conduire l'action publique sur un territoire défavorisé, spécificité opérationnelle dont les maîtres mots sont transversalité, participation et conduite de projet.

L'évaluation du CUCS s'efforcera donc d'identifier ces bonnes pratiques et de comprendre ce qui les a ou non rendues possibles.

La transversalité de l'action publique s'appréciera à l'aune du décloisonnement des diverses actions entreprises, des partenariats mobilisés ou encore de l'approche globale des problématique d'un même quartier.

La participation des habitants s'appréciera tant au regard des diverses procédures participatives mises en place et de leurs effets qu'au vu du degré d'implication concrète des habitants dans le développement social de leur quartier.

L'évaluation de la conduite de projet interrogera autant les méthodes de travail que les procédures mises en place, mais aussi l'articulation entre le portage technique et le pilotage politique du projet.

## **3) indicateurs retraçant l'évolution de la situation des quartiers :**

En vue de la réunion du comité de pilotage au cours de laquelle il sera procédé à l'évaluation du contrat urbain de cohésion sociale, les services de l'Etat fourniront les chiffres permettant d'actualiser les indicateurs suivants :

- Nombre de demandeurs d'emploi dans chaque ZUS et pourcentage par rapport au nombre de demandeurs d'emploi dans la commune.

- Nombre de contrats CIVIS signés par des jeunes habitant dans chaque ZUS.
- Nombre de jeunes accompagnés par la mission locale dans chaque ZUS.
- Nombre d'emplois exonérés de charges sociales dans chaque zone franche urbaine.
- Pourcentage des foyers imposables dans chaque quartier
- Nombre de bénéficiaires du RMI par quartier.
- Nombre de bénéficiaires de l'APL par quartier.
- Nombre de dossiers de demande de FSL.
- Taux de réussite au brevet des collèges (par collège) .
- Taux de réussite au Baccalauréat (par lycée).
- Résultats des évaluations à l'entrée en 6<sup>e</sup> (par école)

## **C) L'ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT**

L'engagement financier de l'Etat au titre de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances :

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de **179.600 €** destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.



## VILLE DE ROMAINVILLE

### DONNEES STATISTIQUES COMMUNALES

#### Evolution de la population active (source INSEE - RGP de 1999)

1999	1990	évolution
11 516	11 733	-1,80%

#### Evolution des effectifs salariés entre 2004 et 2005 (source GARP 2005)

2004 définitifs	2005 provisoires	évol.DB	évolution
3 811	3 580	-231	-6,10%

#### Nombre d'établissements 2005 (source GARP 2005)

2004 définitifs	2005 provisoires	évol.DB
429	424	-5

#### Evolution des DEFM de cat.1(3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution
1 585	1 343	-15,30%

#### Indice de chômage en % (estimé par le rapport du nombre de demandeurs d'emploi à 3ème trimestre 2006 / Population active totale au RP 1999)

RGP 1999	DEFM cat.1 septembre 2006	Ratio
11 516	1 343	11,70%

#### Evolution et part des - 25 ans (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total septembre 2006	part / DE total
213	172	-19,2%	1 343	12,80%

#### Evolution et part des + 50 ans (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total septembre 2006	part / DE total
257	217	-15,60%	1 343	16,20%

#### Evolution et part des femmes DEFM (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total septembre 2006	part / DE total
758	647	-14,60%	1 343	48,20%

#### Evolution et part des cadres DEFM (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total juin 2006	part / DE total
79	65	-17,70%	1 343	4,80%

#### Evolution et part des étrangers DEFM (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total septembre 2006	part / DE total
471	404	-14,2%	1 343	30,10%

#### Evolution et part des chômeurs de longue durée (3ème trimestre 2006 - source DARES - ANPE)

sept.-05	sept.-06	évolution	DEFM cat.1 total septembre 2006	part / DE total
559	464	-17,0%	1 343	34,50%

#### Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI source CAF)

juin-05	juin-06	évolution
926	1 017	9,80%

